

Compte-Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 Novembre 2001

En préliminaire de l'AG, plusieurs co-proprétaires se sont exprimés :

- il est rappelé que les **procurations** sont valables sur papier blanc et ne nécessitent pas un formulaire spécial.
- concernant le **respect du cahier des charges**. On rappellera les propos de Maître PASCUAL extraits du dernier CR de l'AG du 16 Novembre 2000 :
« Maître PASCUAL a confirmé que pour notre groupe d'habitations, le cahier des charges était applicable, sauf décision à l'unanimité, pendant 30 ans. Il s'applique à tous les ayants droits des signataires, et donc aux nouveaux acquéreurs. Il s'inscrit dans le domaine du droit civil et non du droit administratif. (La mairie n'a pas à le connaître dans la mesure où il est plus restrictif que le POS). L'esprit principal, pour Maître PASCUAL étant le **principe d'harmonie**. Ce principe **semble avoir été globalement respecté** à ce jour. L'A.S.L.D.B a pour vocation de faire appliquer ce cahier des charges, dans cet esprit d'harmonie. »

Il appartient à chaque co-proprétaire de faire connaître, en temps et en heure, à l'ASLDB les actions qui sont souhaitées dans ce cadre.

Le souci de bon voisinage reste une préoccupation générale.

Déroulement de l'AG.

A l'issue de ces préliminaires, l'AG s'est déroulée, sur la base d'une présentation de motions par le bureau. La présentation reste à la disposition des co-proprétaires, en particulier sous la forme d'un CD-ROM. Le texte des motions a été adapté en cours de séance, en fonction des remarques des co-proprétaires. Le texte final des motions figure dans ce Compte-rendu. Les motions sont présentées dans l'ordre de leur vote.

Présents ou Représentés: 60 Le Quorum était atteint.

Motion n°1 : Approbation des comptes et quitus moral.

Cette motion est acceptée à l'unanimité.

Motion n°6 : L'AG demande au Bureau de procéder par priorité au transfert des parties communes à la municipalité.

Le délai de toutes ces négociations* ne peut excéder le 30 Juin 2002 et celles-ci n'entraîneront pas de contreparties.

Cette motion est acceptée à l'unanimité.

* les motions acceptées ce soir.

Motion n°5 : L'AG donne pouvoir au bureau de l'ASLDB pour procéder à toute opération permettant de vendre le terrain devant le 25 rue du jeu de Paume. Aux conditions proposées par M. ICARD.

Précisions : Il s'agit d'une « surface morte » de 24 m² qui précédemment était occupée par un pylône EDF.

M. ICARD en a proposé 1000 FF + frais de notaire.

Cette motion est acceptée à l'unanimité.

Association Syndicale Libre du Domaine de Balma

Motion n°4 : L'AG donne pouvoir au bureau de l'ASLDB pour procéder à toute opération permettant de vendre « l'impasse Valmy ». Sur la base des indications présentées en AG:

- ❖ Surface,
- ❖ servitude de passage
- ❖ prix
- ❖ ...

54 voix sont favorables à cette motion. 6 voix sont contre.

Le bureau est en train de vérifier la majorité requise pour cette décision. (Faut-il la majorité simple ou des 2/3 ?). Un complément d'information sera remis aux copropriétaires dès que le bureau aura pu statuer sur le résultat.

Motion n°3 : L'AG donne pouvoir au bureau de l'ASLDB pour procéder à toute négociation avec la mairie permettant d'améliorer l'aménagement du bas de la rue de Jemmapes. Dans la limite d'une dépense de 50 000 FF.

Cette motion est acceptée à l'unanimité moins 1 voix.

Motion n°2 : L'AG donne pouvoir au bureau de l'ASLDB pour

- déterminer notre propriété sur les 2 parcelles près du chemin Bordette.
- procéder le cas échéant à toute opération permettant de conserver ou non ces parcelles au mieux des intérêts de la copropriété.

Cette motion est acceptée à l'unanimité.

Le Bureau démissionne et se représente, après avoir été rejoint par M. Michel TULET.
Le nouveau bureau est élu à l'unanimité.

L'ensemble des points ayant été traité, l'AG est levée.

Le Bureau

PS: Le bureau s'est réuni le 8/12/2001 et a élu son Président.

Il est constitué de la façon suivante :

Président : Jean-Pierre LE ROY

Trésorier : Alain GUITTARD

Secrétaire : Jean-Marie PILLOT

Membres : Mario BRENGEL

Jean-François DAVIAUD

Jean-Louis DECOUX

Jean-Claude HERVIOUX

Michel TULET